ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 6 février 2023

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2023 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présents :

- pour l'**ASCPLCB :**
  - Eric VOISIN, préside l'assemblée générale
  - Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire
  - Maurice LITIERE, Trésorier
- pour l'**ASCPCB :** Jean Paul TONNIEAU, Président
- pour l'**ASCPHO :** Philippe MOREAU, Président
- pour l'**ASCPM :** Maryline BOSSE, Présidente
- pour l'**ASCPCC et** l'**ASCPHC :** Eric VOISIN, Président
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Bruno SOLON, Directeur Général des Services, représentant Alain TOUCHARD, maire, absent excusé

La feuille de présence, permet de constater que 36 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BANIAN, BLAIN, BOURGOIN, BOYER, BOURDON, COROLEUR, DESPORT, FILLON, FRAYSSE, GIRARD, GUILLOT, LE MOING, MERCIER, PIEDALLU, PRAT, RONDEAU, ROSSIGNOL, SOLON, TONNIEAU.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : MOREAU.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, MARCHAND.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : BERTRAND, DEPRES, DUBAS, GAUTHIER / BEAUGENDRE, GUIBERT, GUILLOU, IMBERT, MARTINEZ, RIVIERE, SOURIOU, TEXEIRA DE FARIA, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur : AUBRY, LEMOULT.

Soit un total de 229 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Bilan moral et financier de l'année 2022.
* Suppression ou maintien de notre site internet
* Point sur la réunion de quartier du 16/09/2022
* Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2023.
* Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
  - Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
  - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
* Fréquence des réunions de bureau.
* Projets d'animations.
* Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association à l'assemblée des copropriétaires, et les remercie d'être venus.

BILAN MORAL :

* <u>But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :</u>
  - Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
  - Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).
* <u>Télédistribution</u> :
  - Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Centre Loire assure la maintenance du réseau 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34.
* <u>Site Internet</u> :
  - http://charbonsblancs09.chez.com. L'administrateur était Pierre PRAT jusqu'à ce jour. Le site n'étant pas visité, il est décidé de l'arrêté. Il ne sera donc plus mis à jour.

* Point sur la réunion de quartier du 16/09/2022 :

  - Rappel des sujets abordés effectués par Philippe MOREAU et Bruno SOLON, avec notamment le projet de la ZAC de la Vallée d'Ormes et la réfection du mail de la Poule Blanche.

* Animations de l'année 2022 :

  - Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2022 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».
  - Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3ème jeudi de novembre 2022.

* Projet « VOISINS VIGILANTS » :

  - Le principe n'est pas de remplacer la Police mais d'être vigilant à ce qui se passe dans le quartier, la rue, autour de chez soi afin d'alerter via internet ou SMS, ses voisins eux-mêmes adhérents et la police nationale si la mairie devenait « mairie Vigilante ».
  - L'adhésion se fait très simplement sur le site internet « www.voisinsvigilants.org . Une demande est transmise aux référents de la communauté choisie qui valident l'adhérent.
  - La communauté « VOISINS VIGILANTS » des Charbons Blancs est organisée par rue pour en faciliter la gestion. Tout nouveau membre qui veut rejoindre le groupement doit être validé par le référent de la communauté, d'où la nécessité de composer de petits ensembles par rue ou tout le monde se connait.
  - Elle est actuellement composée de 52 membres (en augmentation par rapport à janvier 2022) répartis en 5 communautés jumelées entre elles :
    - « CHARBONS BLANCS RONSARD » : 13 membres,
    - « CHARBONS BLANCS DORAT » : 9 membres,
    - « CHARBONS BLANCS MONTAIGNE » : 13 membres
    - « CHARBONS BLANCS MARTINIERE » : 2 membres
    - « CHARBONS BLANCS BOETIE » : 15 membres.
  - Ces 5 communautés sont également jumelées avec celle du Clos Lucile, composée de 31 membres.
  - L'objectif de l'association des Charbon Blancs pour 2023 est toujours d'augmenter le nombre de membres au sein des communautés existantes et la création de nouvelles communautés dans de nouvelles rues.
  - Il est rappelé que les membres du bureau restent à la disposition de chacun pour toutes précisions complémentaires.

BILAN FINANCIER :

Remerciements à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier 2022 (-107,62 €), les intérêts bancaires et la seule manifestation dégustation « Beaujolais Nouveau » ne couvrent pas les frais de fonctionnement de l'association. Le poste le plus important des dépenses est l'assurance.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants sont Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT. Seul P. PRAT ne se représente pas. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Trésorier	M. LITIERE	4 chemin du Bout des Plantes 45360 Chatillon sur Loire
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Secrétaire	C. PAUL	13 rue Joachim du Bellay
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Madame M BOSSE et Madame I. MARCHAND se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Secrétaire	I. MARCHAND	18 rue Descartes
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Les membres sortants, Monsieur E. VOISIN et Madame E. GUILLOU se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023

Président	E. VOISIN	17 rue de la Boétie
Secrétaire	E. GUILLOU	26 rue Michel E. de Montaigne
Trésorier		

ADHESION A L'ASCPLCB :

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président	E. VOISIN	17 rue La Boétie
Vice-Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Vice-Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Vice-Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Trésorier	M. LITIERE	4 chemin du Bout des Plantes 45360 Chatillon sur Loire
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2023 est le suivant :

* Mercredi 15 mars ;
* Mercredi 5 avril ;
* Mercredi 10 mai ;
* Mercredi 14 juin ;
* Mercredi 13 septembre ;
* Mercredi 11 octobre ;
* Jeudi 16 novembre (au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau ») ;
* Mercredi 13 décembre ;

Projet d'animations pour 2023 :

Programme d'animation prévue :

- Soirée « Beaujolais Nouveau » : Compte-tenu de la simultanéité de date avec le repas des associations, il est convenu de revenir à la date du 3ème jeudi du mois, soit le jeudi 16 novembre 2023, bar de la salle François Rabelais.

QUESTIONS DIVERSES EVOQUEES PAR LES CO-PROPRIETAIRES PRESENTS CONCERNANT NOTRE QUARTIER :

- Déjections canines :

  Il est demandé à la mairie de positionner un distributeur de sachets pour permettre le ramassage des déjections canines au bout de la piste cyclable situé à l'intersection de la rue de la Boétie et de la rue Agrippa d'Aubigné.

- Problème de réception TV :

  Il est rappelé que la mairie gère le fonctionnement de la télédistribution via un contrat de maintenance. La consigne est donc d'appeler l'entreprise EIFFAGE au numéro de téléphone indiqué plus haut dans ce présent CR ou d'appeler la mairie ou encore d'envoyer un message sur le site internet de la mairie.

- Problème de trottoir Chemin des Carrières pour accéder au Skate Park de puis la rue Antoine de Baïf :

  RAPPEL de la demande formulée à l'AG 2022 : Monsieur SOLON rappelle que le traitement des trottoirs et des voiries est du ressort de la Métropole et que ceux-ci doivent respecter des dimensionnements précis. De plus la commune travaille sur le projet d'aménagement de l'ancienne station d'épuration pour les années à venir et que ce point sera traité à ce moment-là.

Il lui est demandé un traitement provisoire en calcaire entre les 2 parkings situés coté terrain de football.

- Autres points évoqués :
  - Peu ou pas d'entretien des espaces verts devant le 79 rue du Chemin de la Messe ainsi que rue Descartes et rue Malherbe au niveau de certaines places de stationnement et de l'entrée de quelques habitations (végétation très débordantes, gênante à certaines périodes de l'année pour garer les véhicules).
  - Proposition de cueillir les fleurs avant leurs retraits par le service des Espaces Verts.
- Nuisance sonore :

  Il est rappelé que l'utilisation d'outils bruyants susceptibles de causer une gêne doit se faire aux jours et heures suivants :

  Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
  Samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h.
  Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite l'assemblée à partager la galette avec le verre de l'amitié.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.